



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 14 mai 2019  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

*Titulaires* : Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Jérôme VIAUD

*Suppléants* : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Anne RAMOS

*Procurations* : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Bernard ASSO à Monsieur Gérard MANFREDI, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE à Monsieur Philippe PRADAL

## **RAPPORT N° 19-12 - OPÉRATIONS BÂTIMENTAIRES**

Lors de sa séance du 19 octobre 2018, le conseil d'administration a arrêté les programmes relatifs aux opérations de construction des centres d'incendie et de secours de Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, Roquebillière, Roquefort-les-pins, La Turbie, Saint-Laurent-du-Var et Puget-Théniers, ainsi que les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) correspondants.

Ce rapport a pour objet d'actualiser ou de recalibrer, au regard de l'avancée des opérations, les autorisations de programme et les crédits de paiement. Il fixera aussi la maîtrise d'ouvrage déléguée prévue pour le CIS de Lantosque.

### **I - AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

#### CIS de Roquefort les Pins

Cette opération, menée en maîtrise d'œuvre interne par le SDIS, bénéficiait d'une autorisation de programme de 2,5 M€ TTC avec pour objectif une livraison fin décembre 2019.

Le permis de construire, déposé sur l'emprise foncière cédée à titre gratuit par la commune, a été obtenu et les travaux de terrassement ont été menés à bien.

Les autres lots de travaux ont fait l'objet d'une publicité et, si tous les lots sont susceptibles d'être attribués, les analyses techniques font apparaître des surcoûts issus, d'une part, de l'augmentation générale des prix de la construction et de l'augmentation de certaines surfaces et des matériaux et, d'autre part, des besoins supplémentaires liés au parti architectural (besoin de redessiner les façades) inhérent à la situation du futur centre de secours et d'incendie en limite de ZAC.

Ces adaptations nécessitent une augmentation de l'enveloppe initiale de 550 K€.

Je vous propose donc d'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme de cette opération qui s'élèvera dorénavant à 3.050.000 € TTC permettant de prendre en compte les contraintes exposées ci-dessus et de mener à terme cette opération.

#### CIS de Roquebillière

Il s'agit ici d'une opération en maîtrise d'œuvre externe dont le titulaire a été retenu à la suite d'une commission-jury. Le coût initial de ce projet était estimé à 1 860 000 €.

Le diagnostic amiante a révélé la nécessité de travaux de désamiantage plus importants que prévus et, en outre, une actualisation des montants d'honoraires du maître d'œuvre.

Ainsi, il convient d'augmenter l'autorisation de programme d'un montant de 140 000 €, ce qui porte le coût de l'opération à 2 M€ TTC.

#### CIS La Turbie

Cette opération a été envisagée sur une assiette foncière dont la topographie liée à celle de la commune impliquait de très lourds travaux de terrassement.

Au regard des contraintes urbanistiques et de délais liées au permis de construire et, malgré les difficultés rencontrées, ces terrassements ont été poursuivis avec la nécessité de réaliser des travaux plus conséquents compte tenu de la spécificité des sols.

Ces derniers représentent un surcoût important évalué à 1,2 M €. Il convient donc de porter l'autorisation de programme à 4,8 M€ TTC.

## **II – CREDITS DE PAIEMENT**

Au regard des autorisations de programmes actualisées comme détaillé ci-dessus, mais aussi de l'état d'avancement des travaux, il convient d'actualiser les crédits de paiement.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le tableau récapitulatif ci-dessous qui reprend l'ensemble des autorisations de programme et des crédits de paiement :

OPERATIONS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
TOURRETTE-LEVENS	3 000 000 €	143 953 €	1 393 504 €	1 462 543 €	
SAINT-MARTIN-DU-VAR	5 500 000 €	1 944 €	674 000 €	3 920 000 €	904 056 €
ROQUEBILLIERE	2 000 000 €	7 740 €	338 000 €	1 654 260 €	
ROQUEFORT-LES-PINS	3 050 000 €	106 625 €	2 343 169 €	600 206 €	
LA TURBIE	4 800 000 €	180 545 €	1 632 980 €	2 450 000 €	536 475 €
SAINT-LAURENT-DU-VAR	3 200 000 €	837 336 €	2 362 664 €		
PUGET-THENIERS	4 880 000 €		851 000 €	3 104 000 €	925 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 430 000 €</b>	<b>1 278 143 €</b>	<b>9 595 317 €</b>	<b>13 191 009 €</b>	<b>2 365 531 €</b>

Les crédits de paiements 2019 sont inscrits au budget principal de l'exercice.

### III - MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

#### CIS Lantosque

Lors de sa séance du 18 décembre 2018 et conformément à l'article L. 1424-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration a approuvé la décision de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune de Lantosque pour la restructuration d'un bâtiment, propriété de la commune, mitoyen de l'actuel centre d'incendie et de secours afin d'y réaliser un ensemble de lieux de vie, chambres, salle de sport, salle de réunion et de formation.

Une 1<sup>ère</sup> estimation évaluait à 880 000 € le montant de cette opération susceptible de bénéficier d'une subvention du SDIS 06 à hauteur maximale de 80 % de la dépense subventionnable HT, conformément à l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales.

Une étude approfondie, réalisée depuis par la commune, a conduit à une augmentation de l'enveloppe financière prévue initialement qui est estimée désormais à 1 012 500 M € HT, soit 1 215 000 € TTC.

Il s'avère, en effet, que l'état général du bâtiment nécessite, outre la prise en compte des aspects de sécurité liées aux fumées toxiques, quelques confortements et aménagements afin de conserver la cohérence liée à la proximité de cet ensemble avec le CIS actuel qui permettra aux sapeurs-pompiers de disposer d'un complexe opérationnel fonctionnel.



En conséquence, il vous est proposé d'attribuer à la commune de Lantosque une subvention d'un montant de 810 000 € pour la restructuration du centre d'incendie et de secours, dont le versement interviendra, à l'instar des procédures du Département, comme suit :

- versement d'un acompte de 25 % au démarrage de l'opération sur présentation de documents attestant du début des travaux et notamment, s'il y a lieu, d'un ordre de service,
- acomptes successifs et solde sur présentation des factures, de tout justificatif nécessaire et d'un récapitulatif des pièces comptables relatives au paiement du projet ou d'un état des dépenses dûment certifié par le comptable public.

Un crédit de 202 500 €, est inscrit au titre de l'année 2019 au budget supplémentaire (article 20412) qui vous est soumis par ailleurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver l'augmentation des autorisations de programme (AP) et l'actualisation des crédits de paiement (CP) correspondants pour les centres d'incendie et de secours de Tourrette-Levens, Saint-Martin-du-Var, Roquebillière, Roquefort-les-pins, La Turbie, Saint-Laurent-du-Var et Puget-Théniers.

- d'attribuer à la commune de Lantosque une subvention d'un montant de 810 000 € pour la restructuration du centre d'incendie et de secours, dont le versement interviendra, à l'instar des procédures du Département, comme suit :

- versement d'un acompte de 25 % au démarrage de l'opération sur présentation de documents attestant du début des travaux et notamment, s'il y a lieu, d'un ordre de service,
- acomptes successifs et solde sur présentation des factures, de tout justificatif nécessaire et d'un récapitulatif des pièces comptables relatives au paiement du projet ou d'un état des dépenses dûment certifié par le comptable public.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*